

## Règlement de participation

(À signer par tous les photographes exposants retenus et à transmettre avant le 18 février 2023)

### 1) Dates du festival

La 5<sup>ème</sup> édition du Festiv'Art Photo aura lieu les **samedi 1<sup>er</sup> et dimanche 02 avril 2023** de 10h à 19h.

### 2) Lieu du festival

Le Festiv'Art Photo 2023 se déroulera à l'**Espace Municipal Jean Bouhey, 37 route de Dijon 21600 LONGVIC.**

### 3) Dossier de candidature

Le dépôt de candidature est totalement gratuit.

Chaque dossier de candidature pour la 5<sup>ème</sup> édition du Festiv'Art Photo doit être envoyé par e-mail à l'adresse suivante : [festivartphoto@gmail.com](mailto:festivartphoto@gmail.com)

Vous devez y inclure vos nom, prénom, ville de résidence, site Internet, la catégorie de vos photos que vous souhaitez exposer, une petite présentation de votre parcours photographique, ainsi que 6 photographies (1200 px pour le côté le plus long).

La date limite pour l'envoi des dossiers est fixée **au dimanche 15 janvier 2023 minuit.**

### 4) Autorisation d'utilisation des photos

Les photographes retenus pour le festival autorisent l'association « Festiv'Art Photo » à utiliser leurs photos de leur dossier de candidature pour les utilisations suivantes : communication et promotion du festival sur les supports papiers (dossiers de présentation du festival, programme) et les réseaux numériques de l'association (site internet « [www.festivartphoto.com](http://www.festivartphoto.com) », page Facebook « Festiv'Art Photo », comptes twitter « @festivartphoto » et instagram « festivartphoto ») et ce dans la limite de la promotion de l'édition en référence.

Aucune utilisation ne sera faite des photos des candidats non retenus.

### 5) Frais de participation

Une fois sélectionnés, les photographes exposants devront s'acquitter **des frais de participation de 30 €** avant le samedi 18 février 2023 (informations bancaires plus bas). Les photographes invités ne paient pas de frais de participation.

### 6) Option repas

*[recherche de prestataire en cours]*

### 7) Annulation

L'association Festiv'Art Photo se réserve le droit d'annuler l'événement en cas de force majeure. Le cas échéant, les frais de participation et de repas seront remboursés aux exposants.

**8) Caution de présence**

Afin d'éviter les annulations de dernière minute, les photographes exposants devront également fournir une caution de présence par chèque de 50 €. Ces chèques de caution ne seront pas encaissés par l'association et seront rendus aux photographes lors du dernier jour du festival.

En cas de non possibilité de fournir un chèque de caution, un virement peut être réalisé. La caution sera remboursée par chèque lors du festival.

Si un photographe doit annuler sa participation au festival au-delà du 1<sup>er</sup> mars 2023, il perdra sa caution et le chèque sera encaissé par l'association Festiv'Art Photo.

**9) Installation**

L'installation des stands se déroulera le vendredi 31 mars après-midi / soir.

**10) Déroulement et présence des photographes**

Le festival ouvrira ses portes les 1<sup>er</sup> et 02 avril en journée continue de 10h à 19h. La présence des photographes est souhaitée mais non exigée, vous pourrez donc vous absenter, mais l'association ne pourra être tenue pour responsable d'aucune façon que ce soit en cas de vol ou de détérioration du matériel et des œuvres des exposants.

**11) « Vote du public »**

Un concours sera organisé lors du festival. Le public aura la possibilité de voter pour son photographe préféré (hors invités). Le lauréat sera invité gratuitement pour l'édition suivante du festival.

**Coordonnées bancaires :**

Les chèques sont à libeller à l'ordre de « **Festiv'Art Photo** » et à envoyer à :

Association Festiv'Art Photo,  
43 rue du Bief du Moulin 21600 LONGVIC

Pour les virements :

*[modifications bancaires en cours]*

Date : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Option repas :  OUI  NON (cochez la case)

Nombre de personnes pour l'option repas : \_\_\_\_\_

Signature de l'exposant précédé de la mention « *lu et approuvé* » :